

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/07/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/07/2024 (accusé de réception du 12/07/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Signature de marchés publics après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature de cinq marchés publics.

Lors de ses séances des 6 juin 2024 et 4 juillet 2024, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- Travaux d'aménagement du secteur de l'Eau Blanche (phase 2) et travaux de dépollution (phase 3)

La consultation s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement de la friche industrielle dite de l'Eau Blanche en lien avec la réalisation de la Grande Salle à vocation sportive et événementielle. Elle concerne l'aménagement de l'Eau Blanche (phase 2) et les travaux de dépollution (phase 3) et spécifiquement le secteur des Clairières au nord de la Grande Salle. Le projet comprend notamment :

- La réalisation de cheminements piétons/cycles en enrobé et béton,
- La réalisation d'espaces vert et de plantations, de mobilier et de serrurerie spécifique,
- La réalisation d'une aire de jeux,
- La réalisation d'un skate-park (2 aires de skate-parks : bowl et street),
- L'éclairage des cheminements et le réseau associé,
- La gestion des eaux pluviales du secteur,
- La mise en place d'une fontaine et du réseau d'eau potable associé,
- La gestion de terres polluées,

L'ensemble de ces aménagements seront réalisés entre août 2024 et mai 2025 (comprenant la période de préparation et hors plantations).

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en 4 lots :

LOT	Désignation
6	Terrassements, cheminements, assainissement, réseaux souples, éclairage public
7	Aménagements paysagers, plantations, mobilier et serrurerie
8	Skate-parks
9	Aire de jeux

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé, attribué à un seul opérateur économique.

Insertion sociale :

En application de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique, il est prévu d'insérer une clause sociale pour les lots ci-dessous :

Lots	Désignation	Heure insertion à réaliser
6	Terrassements, cheminements, assainissement, réseaux souples, éclairage public	385 H
7	Aménagements paysagers, plantations, mobilier et serrurerie	315 H
8	Skate-parks	210 H
9	Aire de jeux	315 H
TOTAL		1225 heures

Le contrat sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire et jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
6	BARAZER TP ZA de Restavy Rue Jean Brito 56 240 PLOUAY	511 955,47 € HT
7	BELLOCQ PAYSAGE 8 avenue de Ti Douar 29 000 QUIMPER	379 966,05 € HT
8	VULCANO SKATEPARKS Calle Moli d'en Xec 27 08291 RIPOLLET BARCELONA	395 915,30 € HT

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
9	TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE 3 rue Georges Guynemer 29 260 PLOUDANIEL	358 536,88 € HT

- Eau Blanche - Travaux de gestion de déblais impactés à l'amiante

La consultation s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement de la friche industrielle dite de l'Eau Blanche en lien avec la réalisation de la Grande Salle à vocation sportive et événementielle et concerne précisément la gestion de l'amiante.

Le présent marché comprend notamment la gestion et l'élimination de terres contaminées par l'amiante et de matériaux amiantés.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le contrat sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire et jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement.

L'attributaire est le suivant :

Nom et adresse de l'attributaire	Montant de l'offre au regard du DQE (HT)
SECHE ECO SERVICES Les Hêtres CS 20020 53 811 CHANGE Cedex	199 872,69 €

- Fourniture et livraison de viandes fraîches

La consultation a pour objet la fourniture et la livraison de viandes fraîches pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La consultation est lancée par le groupement de commandes composé des entités suivantes, conformément à l'article L. 2113-6 du code de la commande publique :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le SERVICE COMMUN DE RESTAURATION - ZA du Grand Guélen 4 rue Haroun Tazieff 29000 Quimper ;

- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent les établissements suivants :
 - ✓ EHPAD FLORA TRISTAN 31 rue du Général de Gaulle 29510 Brie de l'Odé
 - ✓ EHPAD DE COAT KERHUEL 10 Impasse de la Lande 29500 Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur du groupement est Quimper Bretagne Occidentale. Le coordonnateur du groupement est chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la consultation, de signer et notifier le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La répartition globale prévisionnelle, pour chaque membre du groupement, pour la période initiale (un an), est la suivante :

Lot	Désignation	Quimper Bretagne Occidentale	CIAS de QBO
1	Bœuf et veau	70 %	30 %
2	Bœuf issu de la filière agriculture biologique	95 %	5 %
3	Veau issu de la filière agriculture biologique	90 %	10 %
4	Porc	60 %	40 %
5	Porc issu de la filière agriculture biologique	80 %	20 %
6	Volaille et lapin durable et de qualité	65 %	35 %
7	Volaille	65 %	35 %

La procédure de passation utilisée est un appel d'offre ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en sept lots :

Lot	Désignation
1	Bœuf et veau
2	Bœuf issu de la filière agriculture biologique
3	Veau issu de la filière agriculture biologique
4	Porc
5	Porc issu de la filière agriculture biologique
6	Volaille et lapin durables et de qualité
7	Volaille

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un opérateur économique par lot, avec un montant maximum annuel. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins.

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

Les montants maximums annuels sont les suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum
1	Bœuf et veau	85 000€ HT
2	Bœuf issu de la filière agriculture biologique	200 000€ HT
3	Veau issu de la filière agriculture biologique	70 000€ HT
4	Porc	50 000€ HT
5	Porc issu de la filière agriculture biologique	100 000€ HT
6	Volaille et lapin labellisés	130 000€ HT
7	Volaille	130 000€ HT
TOTAL		765 000€ HT

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est donc de 4 ans.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	ASLG – ASKEL ZI de Kerdroniou 4 rue Robert Guichaoua 29 000 QUIMPER	68 398 € HT
2	SOCOPA VIANDES ZI de Kergostiou CS 40060 29393 QUIMPERLE CEDEX	137 386 € HT
3	SOCOPA VIANDES ZI de Kergostiou CS 40060 29393 QUIMPERLE CEDEX	62 720 € HT
4	BERNARD KERBETHUNE MOREAC	23 085 € HT

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
	BP 20111 56501 LOCMINE CEDEX	
5	BRETAGNE VIANDE BIO 13 rue Carant du Four 56320 LE FAOUE	80 536 € HT
6	TERRE ET PLUME Zone de Kerangueven 29460 HANVEC	80 025 € HT
7	SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE La Noëlle 44150 ANCENIS ST GEREON	68 017 € HT

- Fourniture et livraison de conteneurs de déchets ménagers

La consultation a pour objet la fourniture et la livraison de conteneurs de déchets ménagers pucés (OMr) et non pucés (EMr) pour Quimper Bretagne occidentale.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Les variantes ne sont pas autorisées.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec un montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Cet accord-cadre sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 4 ans.

Le montant maximum est de 2 000 000 € HT sur la durée de l'accord-cadre.

L'attributaire est la société SULO – 1 rue du Débarcadère – 92 700 COLOMBES, pour un montant de 1 765 345,00 € HT sur la base de son détail estimatif.

- Services d'interconnexion de sites et d'accès à internet

La consultation a pour objet les services d'interconnexion de sites et d'accès à internet.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les variantes ne sont pas autorisées.

La procédure de passation utilisée est appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles R. 2124-2 1er, R. 2161-2 à R. 2161-5, R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec un montant maximum annuel fixé à 400 000 euros HT est passé en application du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 05/10/2024 jusqu'au 05/10/2026. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. Il pourra être reconduit par tacite reconduction jusqu'au 05/10/2028.

L'attributaire est la société BOUYGUES TELECOM ENTREPRISES – 1 rue des Enfants du paradis – ADS – 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT, pour un montant de 212 657,64 € HT sur la base de son détail estimatif annuel.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ces cinq marchés publics.